

I — Dossier Jacques Labrie

Volume 1, Number 3, décembre 1947

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/801389ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/801389ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1947). I — Dossier Jacques Labrie. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1(3), 408–418. <https://doi.org/10.7202/801389ar>

DOCUMENTS INÉDITS

I — DOSSIER JACQUES LABRIE

Lors de la deuxième Semaine d'Histoire du Canada tenue à Montréal, 23-27 avril 1945, l'un des professeurs exhiba un *Ms* original de Jacques Labrie, conservé aux Archives du Séminaire de Québec, intitulé: *Notes sur l'Histoire du Canada*, *Ms* de moyen format et d'environ 90 pages. Et le professeur émit cette opinion: « Il y a lieu de croire que c'est là l'*Histoire du Canada* de Jacques Labrie, qu'on croyait avoir péri dans un incendie à Saint-Eustache ». (*Centenaire de l'Histoire du Canada de François-Xavier Garneau*, Deuxième semaine d'histoire à l'Université de Montréal. — Société historique de Montréal 1945, p. 337). D'après la tradition accueillie jusqu'ici, le *Ms* de Labrie n'aurait pas péri dans l'incendie de Saint-Eustache en 1837, mais bien plutôt lors de l'incendie de Saint-Benoît, la même année, et dans la maison de J.-J. Girouard, où se trouvait alors le *Ms*. Voir, par exemple, BIBAUD, MAXIMILIEN, *Le Panthéon canadien*. Montréal 1891, p. 140; MEILLEUR, J.B., *Mémorial de l'Éducation du Bas-Canada*. Québec 1876, p. 294; GOSSELIN, L'ABBÉ AUGUSTE, *Le Docteur Labrie*, Nouvelle édition, revue et augmentée. Québec 1907, p. 16-7. Voir aussi, dans le même ouvrage (p. 205-29), un chapitre rempli de détails intéressants sur la composition de l'histoire de Labrie. Mais la question à résoudre est plutôt celle-ci: l'*Histoire du Canada* de Jacques Labrie se réduisait-elle à ce maigre *Ms* conservé aux Archives du Séminaire de Québec? L'ouvrage était-il de proportions plus considérables? On en pourra juger par quelques extraits de lettres tirés des Archives de la Province de Québec et dont nous devons la transcription, à l'obligeance de M. Antoine Roy, du comité de direction de l'*Institut d'Histoire de l'Amérique française*. On s'expliquera, du même coup, comment le *Ms* de Labrie a pu se rendre à Saint-Benoît, où la fatigue,

la crainte de l'épidémie de choléra forcèrent A.-N. Morin à se réfugier, en 1832, avec le dit *Ms*.

Nous faisons suivre ces documents de quelques extraits du débat qui eut lieu à l'Assemblée législative de Québec, au sujet d'un crédit à voter pour l'impression de l'*Histoire du Canada* du Dr Labrie. On trouvera, dans ce débat rapporté par le *Canadien* du temps, et que nous complétons parfois par la version de la *Minerve*, des détails intéressants sur l'œuvre de l'historien. Le débat révèle aussi en quelle estime les chefs politiques de 1830 tenaient la culture historique et l'enseignement de l'histoire canadienne. Ceux qui voudraient se renseigner plus complètement sur l'histoire du *Ms* de Labrie n'auront qu'à se reporter aux *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*—session 1831-32— et aussi aux *Journaux du Conseil législatif*, A-1832, p. 107, 108, 156, 159, 184, 192, 196, 201-02, 205. Ils liront d'abord p. 34-5 des *Journaux de l'Assemblée*, le texte de la pétition de Dame Marie-Marguerite Gagnier, veuve du Dr Labrie, requérant l'assistance de la Province pour l'impression de l'œuvre historique du Docteur, pétition dont nous publions les deux paragraphes principaux.

En se reportant au même volume des *Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada*—session de 1831-1832— pages 73, 116, 120, 138, 140, 155, 451, on verra quel sort nos parlementaires firent à la pétition de Madame Labrie. La Chambre débata par l'adoption d'une résolution où elle déclarait « expédient de faciliter la publication de l'*Histoire du Canada* composée par feu Jacques Labrie, Écuyer », en autorisant l'achat d'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage; A.-N. Morin fut autorisé à présenter un projet de loi à ce sujet; ce projet de loi voté par la Chambre par 45 voix contre 9 fut aussi agréé par le Conseil législatif, mais après avoir subi de notables amendements. Le Conseil qui, au dire de l'abbé Gosselin, biographe de Labrie, (op.cit., p. 15) « ne paraissait exister que pour contrecarrer l'opinion des députés du peuple », changea le titre du projet de loi et, au lieu d'affecter les 500 louis à l'achat d'un certain nombre d'exemplaires de l'*Histoire du Canada*, les fit passer à la Société littéraire et Historique de Québec. Celle-ci pourrait se porter acquéreur du manuscrit et des documents de Labrie. Nous reproduisons cet amendement du Conseil que la Chambre n'agréa point.

Enfin nous recommandons tout particulièrement la lecture d'un texte de Morin qu'on trouvera dans l'Appendice aux *Journaux de la*

Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, session 1831-1832. Ce texte contient, à notre avis, la description la plus précise que nous ayons trouvée de l'œuvre disparue du Docteur Jacques Labrie.

L.G.

I

Lettres de A.-N. MORIN à Ludger DUVERNAY

Québec, 1er Décembre 1831.

Mon Cher Monsieur,

.....

P.S. Vote de £500 hier soir, en comité général sur l'histoire de Mr. Labrie, 45 contre 9. Mais cela n'a pas été sans qu'un membre m'ait dit après la séance: *Voilà £500 de votés pour vous; je vous en félicite: c'est néanmoins toujours juste.*

C'est une injurieuse accusation, mais il faut s'y résigner pour l'amour de son pays.

A.N.M.

(Archives de la Province: *Papiers Duvernay* no 98.)

Québec, 8 Décembre 1831.

Mon cher Monsieur

.....

J'ai remis vos listes de souscriptions à qui de droit; je n'ai pas revu votre agent depuis; je le reverrai, & s'il n'a fait aucuns efforts je me chargerai de la besogne. Je ferai souscrire le Conseil & la Chambre; quant à un *bill* à ce sujet je ne crois pas qu'il pût passer; malgré les services publics de M. Labrie et le mérite de son travail, j'ai encore éprouvé des difficultés.

Si le bill de M. Lafontaine peut passer, ce sera une excellente affaire et pour le public et pour les imprimeurs; pour vous vous en êtes sûr, mais la compétition entre les papiers anglais pourra nuire au bill; M. Tracey s'est déjà plaint à quelques membres. Je regrette aussi que vous ne puissiez baisser le prix; en proportion des autres frais de justice ceux-là sont extrêmement onéreux. Je vous informerai de tout ce qui se fera à ce sujet.

Si vous avez bien compris mon avant dernière lettre, mon cher Monsieur, vous n'auriez pas dû en être étonné, et vous auriez parfaitement senti mes motifs. Je suis

bien loin de me plaindre de vous, ni de mon salaire actuel; il est suffisant pour *moi seul*, et je ne crois pas que l'établissement puisse donner davantage. Quant à d'autres arrangemens, ne sachant pas en quoi je pourrais vous être utile, je ne puis rien proposer. Mais vous avouerez qu'à trente ans on doit penser à se former un état et des ressources pour ses vieux jours. Et afin que vous puissiez apprécier les motifs qui me font penser à l'avenir, supposez, ce qui est bien naturel à cet âge, que je songe à me marier, et que la crainte de n'avoir pas même d'état à offrir, me gêne et me cause des humiliations; vous trouveriez alors bien raisonnable que je cherchasse à sortir de cet état. Vous avez voulu connaître mes motifs; les voilà; que cette lettre soit entre vous et moi. Vous vous plaignez aussi vous de la pauvreté, de la maladie, des malheurs; mais vous avez une famille, et il faut bien des maux pour balancer les jouissances de qui a ce bonheur là.

Je n'ai aucun désir de me séparer de votre établissement. La Minerve est mon ouvrage, ma famille; si je m'en sépare momentanément après la session pour achever l'Histoire du Canada, je la suivrai toujours d'assez près pour lui donner un bras protecteur au besoin. Mais puisqu'il ne faut rien espérer autre chose que d'être isolé sur la terre, je m'y résigne.

Tout à vous.

A. N. MORIN

L. Duvernay Ec^r, E^{ca}.

(Archives de la Province: *Papiers Duvernay*, no 105).

Saint Benoit, 11 Avril 1832.

Mon cher Monsieur

.....

.....

Je n'ai pas abandonné la Minerve; j'en surveillerai toujours la politique générale jusqu'à ce que ma santé me permette d'en reprendre tout à fait la direction. Je ne suis absent de Montréal que temporairement, pour rétablir ma santé, et en même tems prendre une idée plus correcte du manuscrit de l'Histoire du Canada de notre regretté Docteur Labrie; ouvrage dont j'ai pensé qu'il était extrêmement important d'avancer la publication.

Présentez s'il vous plait mes amitiés à Mr. Gosselin et mes saluts respectueux à Mme Duvernay, et croyez moi bien véritablement,

Mon Cher Monsieur

Votre dévoué Servit^r. & Ami

A. N. MORIN

Mr L. Duvernay
(*Id.* no 118).

St. Benoit 11 avril 1832.

Mon Cher Monsieur,

.....

Prenez courage; il est pour les *meneurs* de tous les partis des momens de vertige; ils reviendront, d'autant plus que les deux candidats n'ont pas à eux deux autant de patriotisme et de dévouement que vous. Si je puis vous être utile, disposez de mon tems, quelque malade que je sois, dussé-je même abandonner pour quelque tems l'examen de l'histoire du Canada.

.....

Depuis que je suis ici j'ai examiné avec quelque attention le manuscrit de l'histoire du Canada. Avec mes autres occupations pour les terres de la couronne, & ca., en mai prochain, j'aurai bien de l'ouvrage pour tout l'été. Mais si la Minerve a besoin de moi, je me contenterai pour le moment de mettre au net la 1ère et la 2de. époque, jusqu'en 1702, ce qui ne me prendra qu'un ou deux mois. Ces deux époques feraient environ un volume 8 vo de 500 pages en long primer. Je pourrais ensuite retourner à Montréal pour conduire la Minerve, et recopier ces deux époques dans mes momens de loisir. Je crois que toute l'histoire ne fera pas moins de trois volumes du format et du caractère ci-dessus. Du long-primer avec des plombs minces entre les lignes ferait un fort bon effet. Serait-il facile de mettre les dates et les sommaires à la marge, *en mignonne* par exemple? M. Labrie a mis dans son manuscrit des sommaires qu'il faudra omettre si on ne les arrange pas de cette manière.

.....

Tout à vous & c^a.

(Id., no 119).

A.N. MORIN.

II

Débat de l'Assemblée législative du Bas-Canada au sujet de l'impression de l'Histoire du Docteur LABRIE. (Séance du mercredi soir, 30 novembre 1831)

LA CHAMBRE EN COMITÉ GÉNÉRAL M. ST. OURS AU FAUTEUIL¹.

M. Morrin recommande l'aide demandée pour la publication de l'Histoire du Bas-Canada par feu le Docteur Labrie. Il fait l'éloge du caractère, des connaissances, de l'activité et du patriotisme de l'auteur. Il dirige l'attention de la Chambre sur ce que le dernier ouvrage historique sur le Canada est celui de Charlevoix, en 1721. L'ouvrage du Docteur Labrie est certainement rédigé en partie d'après celui-ci; mais le savant auteur s'est procuré des renseignemens et des documens, qui jusqu'à

1. Extrait du journal le *Canadien*, 3 déc. 1831, vol. 1, no 61, p.3, 2° et 3° col.

présent n'ont été à la portée de personne, il a obtenu les documents les plus importants des archives de France et d'Angleterre²; il n'a craint aucune peine, aucun sacrifice pour composer cet ouvrage, qui doit faire voir qui étaient leurs pères à la jeunesse canadienne; qui doit les exciter à se vouer à leur partie (sic) avec le même patriotisme, à exercer les mêmes vertus. Il tient entre ses mains un inventaire des auteurs et des documents sur lesquels l'ouvrage est composé, il en a les subdivisions devant les yeux. L'orateur rappelle l'attachement de l'auteur pour son pays, attachement connu de tous les membres de cette Chambre et reconnu par tout ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. Il rappelle ce que la Chambre a fait pour l'ouvrage topographique de M. Bouchette et croit que toutes les branches de la législature concourront volontiers à faire publier l'histoire du pays. Il ne peut pas précisément déterminer qu'elle sera l'étendue de l'ouvrage, il croit qu'il contiendra trois ou quatre volumes in 8vo et que l'exemplaire reviendra de £2.10s à £3; il croit donc qu'une aide de £500 à peu près sera nécessaire pour assurer la publication et que la Chambre devrait souscrire pour un nombre d'exemplaires jusqu'au montant de cette somme.

M. Mondelet, l'ancien ami du respectable auteur ne vote pas pour la proposition de l'honorable Membre en cette qualité; mais parce qu'il croit que tout le peuple canadien est intéressé à voir cet ouvrage publié. Il reconnaît, que l'honorable membre, qui vient de parler a tellement épuisé la matière, qu'il lui serait difficile de l'entamer après lui. Cependant il ne peut assez soumettre à la considération de la Chambre l'influence de l'exemple des tems antérieurs sur le tems présent. L'histoire, dit l'honorable membre, est bien aussi importante que la topographie, celle-ci fait connaître la situation, l'étendue, les produits des terres; l'histoire ouvre le domaine des expériences humaines, elle montre ce qu'il y a de grand et de beau pour l'imiter, ce qu'il y a de vicieux et de criminel pour le fuir. L'histoire joue dans l'éducation un bien plus grand rôle qu'on ne pense et surtout l'histoire de la patrie; mais cette histoire est encore trop peu connue; elle devrait l'être généralement. L'honorable membre trouve qu'en comparaison de ce qui a été fait pour l'ouvrage de M. Bouchette, la somme demandée pour publier l'ouvrage du Docteur Labrie n'est pas du tout exorbitante.

M. le Solliciteur général n'a pas l'intention de diminuer le respect pour le membre de cette chambre, décédé trop tôt pour son pays et pour la science; il rend pleine

2. Version de la *Minerve* (8 déc. 1831, 2e page): *M. Morin*: « Depuis plus d'un siècle qu'à été publiée l'Histoire du Canada par Charlevoix, nous n'avons rien qui remplisse cette lacune, du moins rien de fidèle et d'exact; il est donc important d'accueillir une histoire sur un plan vaste depuis les premier établissements dans le pays, travaillé sur les mêmes matériaux que ceux auxquels Charlevoix même a eu recours et sur une foule d'autres manuscrits recueillis avec tant de soin et après tant de recherches et sur des documents authentiques. S'il y avait quelque doute dans l'esprit de quelques honorables membres sur ces avancés, on pourrait faire venir le manuscrit quoique nécessairement avec quelque difficulté et non sans quelque danger. L'honorable membre tient en main une liste des ouvrages consultés par l'auteur outre une foule d'autres extrêmement rares. Quant à l'utilité de l'ouvrage dont il s'agit, personne ne peut nier l'importance et l'utilité d'avoir une Histoire de son pays, et les lumières connues de l'auteur jointes à son intégrité à son attachement à la Constitution aussi bien qu'à sa fidélité envers son souverain laissent tout lieu de croire qu'il était bien qualifié sous tous les rapports pour rendre justice à la tâche dont il s'est chargé. »

justice aux deux honorables membres qui viennent de parler. Mais il ne peut pas admettre leur opinion. Le cas de M. Bouchette fut entièrement différent de celui qui est l'objet de cette discussion: pour son ouvrage utile et important des mille lous étoient nécessaires; M. Bouchette avait droit de faire des réclamations pour ce qu'il avait fait pour le pays; et que cependant il se présenta une année après l'autre devant cette Chambre pour obtenir l'aide indispensable pour son ouvrage important. Il ne veut en rien diminuer le mérite de l'ouvrage; mais le public aurait d'abord dû le sanctionner par une souscription. Il est question de prendre £500 du trésor public et excepté les membres qui en ont fait l'éloge, personne ne connaît suffisamment l'ouvrage en question, qui ne saurait être comparé pour son utilité avec celui de M. Bouchette qui non seulement est un ouvrage intéressant, mais qui s'adresse à l'intérêt réel du peuple, pendant que sa publication aurait été trop coûteuse pour un individu. Si l'on voulait introduire cette manière d'agir, bientôt tout le monde ferait de semblables applications; p.e. les héritiers du feu Juge en chef Smith pourraient en faire autant pour un ouvrage semblable et tout aussi utile. Il croit que sur la publication de l'ouvrage du Docteur Labrie on devrait d'abord consulter le public.

M. Demers fait également l'éloge de l'auteur, il cite les sacrifices qu'il a faits pour obtenir les matériaux qui sont la base de son ouvrage et observe combien la jeunesse canadienne est intéressée à voir paraître une histoire qui leur enseigne les grandes actions de leurs pères³.

M. l'Orateur

Plusieurs membres et une partie du public de Montréal connaissent l'ouvrage du feu Docteur Labrie; que pour lui il l'a vu naître sous ses yeux, il l'a suivi l'auteur d'un œil attentif, il s'est trouvé dans le cas de juger, de chérir, d'admirer l'ouvrage⁴.

3. Extrait de la version de la *Minerve*: M. Demers: « Doué d'une imagination brillante, ayant eu l'avantage d'une éducation soignée jointe à un amour sans relâche du travail, feu Dr Labrie avait formé le vaste plan d'écrire l'histoire de son pays et de suppléer par là au vide immense que cause dans l'éducation en général dans cette province le manque de l'Histoire du Canada. Il avait terminé son travail, fruit de longues années et de savantes recherches lorsque la mort est venue le ravir à sa famille, et à son pays, dont il s'est toujours montré l'ami et le défenseur zélé. »

4. Extrait de la version de la *Minerve*: M. l'Orateur Papineau: « ...personne ne fut plus que lui (Dr Labrie) l'ami de la diffusion de l'éducation en général: personne ne souhaita davantage de répandre les bienfaits de l'enseignement et longtems avant le premier vote de la Législature pour l'éducation élémentaire il multiplia ses efforts et ils furent couronnés en établissant dans la paroisse où il résidait la meilleure école que nous ayons eue pour l'instruction du sexe destiné à exercer une influence si grande sur la société et chez qui l'étude ajoute tant aux charmes et aux agréments que la nature lui a prodigués; l'enseignement qui y puisaient celles appelées un jour à former et élever des familles était un enseignement solide, l'étude des connaissances utiles et par-dessus tout l'étude de l'histoire de leur pays, qui quoiqu'abrégée annonçait il y a dix ans le germe d'une histoire étendue, fidèle et bien écrite. L'honorable Orateur rend ensuite témoignage sur le manuscrit qu'il a vu chaque année et qui était le fruit rédigé avec soin et exactitude d'après les matériaux les plus rares qui se trouvaient dans la bibliothèque de la Chambre d'Assemblée, dans les archives de la province, dans les diverses Communautés où il avait eu accès aux documents authentiques, dont il avait su tirer un bon parti ».

M. Stuart dit qu'un ouvrage doit devoir son succès à son mérite seul. Pour lui il n'attache pas à l'ouvrage en question la haute importance qu'on s'efforce de lui donner. Il trouve singulier qu'on veuille donner £500 pour un ouvrage qu'on n'a pas lu, pour un ouvrage qu'on ne connaît que sur le témoignage de quelques membres. En souscrivant l'honorable membre croit que la Chambre se compromettrait. L'ouvrage peut être bon, il le croit; mais il peut tout aussi bien ne rien valoir. Il ne l'a pas lu. Il croit qu'il n'y a pas un homme qui puisse écrire l'histoire des derniers 30 ans du Bas-Canada et que le Docteur Labrie, contre lequel il est bien loin de vouloir se prononcer (car « de mortuis nil nisi bene ») a été dans les affaires publiques et doit y avoir pris un parti quelconque.

M. Quesnel tâche de réfuter l'honorable membre pour la haute-ville. La population de la province dit-il, est peu nombreuse et pauvre; si l'écrivain habile et patriotique doit dépendre de ses secours, il n'y en aurait jamais qui écriraient, parce que ordinairement les hommes à talent et à génie sont peu favorisés par la fortune. L'honorable membre rappelle ce qu'ailleurs on fait pour les sciences et les arts, les prix qu'on destine à des ouvrages qui ne sont pas seulement écrits; que devrait faire la Chambre, si une proposition semblable lui était soumise, et qui cependant ne serait ni impossible ni improbable, mais même à désirer? Alors on aurait à destiner de l'argent pour un ouvrage qui non seulement ne serait pas lu des membres, mais que l'auteur n'aurait pas seulement commencé⁵.

M. Morin ⁶

.....

.....

M. le Solliciteur déclare qu'il n'objecte pas à la somme demandée, mais seulement au précédent dangereux qu'on établit par là.

M. Peck préférerait une souscription pour un certain nombre de copies, p.e. 100; et consent à une pareille souscription, non parce que le Docteur Labrie a été membre de cette Chambre, mais parce que l'ouvrage le mérite: il est sous ce rapport de l'opinion de l'honorable Solliciteur général.

M. Morin réfute encore cette objection⁷.

5. Extrait de la version de la *Minerve*: *M. Quesnel*: « L'honorable membre a vu des extraits de l'histoire écrite par le Dr Labrie et pour sa part il est consciencieusement persuadé que l'auteur s'est dépouillé de tout préjugé et que s'il se montre l'ami de son pays et de sa constitution on n'y distingue pas moins sa loyauté et son attachement au gouvernement de la Grande Bretagne. »

6. Extrait de la version de la *Minerve*: « *M. Morin* ajoute qu'il peut rendre le même témoignage d'après sa connaissance personnelle de l'ouvrage et informe la chambre que l'histoire du Dr. Labrie ne s'étend pas jusqu'à l'époque actuelle: elle ne va pas au delà du récit de la dernière guerre, c'est à dire jusqu'en 1814. »

7. Version de la *Minerve*: « *M. Morin* en réponse ne voit pas qu'il soit possible de compter les mots de l'histoire du Canada et rendre un compte fidèle à l'Honorable membre du nombre exact de volumes que comprendra l'ouvrage non plus conséquemment que le prix exact de vente, mais on avait été sur des probabilités en disant

M. Duval n'a pas d'objection à venir au secours de la famille du Docteur Labrie pour l'objet en question; mais il blâme le comité spécial pour ne pas avoir pris tous les renseignements, qui auraient pu éclairer la religion de la Chambre.

M. Quesnel dit qu'il ne s'agit pas de venir au secours de la famille de feu le Docteur Labrie; mais de donner l'aide nécessaire pour publier un ouvrage d'utilité générale et d'un intérêt supérieur.

M. Neilson défend la mémoire de l'Historien du Canada contre l'accusation de partialité politique; mais il croit que le pays n'est pas assez avancé pour permettre la publication de son ouvrage sans les deniers publics.

M. Stuart croit que l'opinion de l'honorable membre pour le comté de Québec est si différente en cette occasion de celle qu'il professe ordinairement qu'il croit devoir la relever. Il veut avant tout une collection de matériaux pour servir à l'Histoire du Bas-Canada, et croit qu'on pourrait l'obtenir pour £500. Il prétend qu'il n'y a pas au Bas-Canada un homme capable d'en écrire l'histoire.

M. Neilson après avoir répondu au préopinant sur les objections, dit, que toute histoire n'est que l'assemblage des sentimens, des préjugés, des prédilections de l'auteur, et en cela un tableau des mœurs de son temps, et est importante sous ce dernier point de vue.

La motion est mise aux voix et adoptée par 45 contre 9^s.

III

Extrait de la pétition de Mme LABRIE à la Chambre du Bas-Canada.

« Qu'en particulier le dit Jacques Labrie aurait composé, au moyen de beaucoup de travail et de recherches une Histoire Complète de cette Province, depuis son établissement, et qu'il était rendu à une époque assez rapprochée, lorsque son pays et sa famille ont eu le malheur de le perdre... Que la Pétitionnaire a raison de penser, vu les connaissances, les talents, la loyauté et l'intégrité du dit feu Jacques Labrie, et d'après le jugement qu'ont porté sur le Manuscrit de cette Histoire beaucoup de personnes éclairées qui en ont pris communication, que la publication en serait aussi utile au pays qu'honorable pour la mémoire de son auteur ».

La pétitionnaire ajoute encore que Labrie « a exprimé sur son lit de mort, l'espoir » d'obtenir « l'approbation de ses concitoyens » pour la publication de son travail.

que les 3 ou 4 volumes qui coûteront de 2 à 3£ renfermeront peut-être l'Histoire entière. Quant à la liaison d'amitié dont on a appréhendé l'influence, l'honorable membre peut calmer ses craintes; les principes qui guideront la Chambre sont le respect pour le mérite et la vertu et la nécessité d'encourager une publication utile qui fera honneur à celui qui en est l'auteur comme à ceux qui faciliteront les moyens de mettre au jour l'ouvrage en question ».

8. Minorité — Wurtele, Stuart, Baker, Hoyle, Peck, Wright, Taylor, Ogden Duval. (La *Minerve*)

IV

Amendement du Conseil législatif.

Feuille 1, ligne 18—Retranchez depuis « que dès que » inclusivement, jusqu'à « Acte » aussi inclusivement dans la 34e. ligne, et insérez, « Il sera loisible « au Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou à la personne ayant l'Administra-
« tion du Gouvernement de cette Province pour le tems d'alors, d'autoriser par
« un Warrant sous son seing qu'une somme d'argent n'excédant pas £500 courant
« soit avancée sur les argens non-appropriés entre les mains du Receveur General
« à la Société Littéraire et Historique de Québec, pour les mettre en état
« d'acheter des héritiers du dit feu *Jacques Labrie*, tous les dits matériaux et
« documens qu'il a ainsi rassemblés comme susdit sur l'Histoire du Canada,
« avec toute telle partie du dit ouvrage Historique qu'il a ainsi rédigée, et toutes
« les notes et manuscrits du dit feu *Jacques Labrie*, destinés à la continuation
« et à la perfection du dit ouvrage. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité
« susdite, que lorsque les dits matériaux et documens et l'ouvrage régulier qui
« en aura été rédigé et les notes et manuscrits susdits auront été ainsi achetés des
« héritiers du dit feu *Jasques Labrie*, et transportés à la dite Société Littéraire
« et Historique, ils resteront sous la garde de la dite Société, et seront investis
« dans et deviendront la propriété d'icelle Société. »

Préambule, ligne 5—Retranchez depuis « que ses » inclusivement jusqu'à « publica-
« tion » aussi inclusivement dans la septième ligne, et insérez, « Qu'il est con-
« venable d'acheter des héritiers du dit *Jacques Labrie*, pour l'avantage du public
« et pour l'encouragement des connaissances et recherches historiques. »

(*Journaux du Conseil Législatif*, Mardi 14e. fevrier A. 1832, 2 Gul. IV, p. 201-202).

V

Minutes des témoignages

Minutes des témoignages pris devant le Comité spécial, auquel a été renvoyée la
Pétition de Marie Marguerite Gagnier, Veuve Labrie (Rapport le 26 novembre
1831)

Mercredi, 23 novembre 1831

Augustin Norbert Morin, Ecuyer, au Fauteuil.

*Le Président du Comité a donné les renseignemens suivans: — je connais le ma-
nuscrit de l'histoire du Canada par feu Jacques Labrie, Ecuyer, ayant eu occasion de
l'examiner à plusieurs reprises, et d'en conférer avec l'auteur depuis plusieurs années,*

et particulièrement peu de temps avant sa mort. Je sais que M. Labrie, qui y a travaillé surtout depuis 1825, s'est procuré et a consulté, outre un grand nombre de manuscrits originaux, presque tous les écrivains Français et Anglais qui se sont occupés de l'Histoire de cette partie du Globe, depuis l'époque de sa découverte. Je regarde son histoire comme exacte et impartiale. Outre la suite des événements généraux, divisée par époques, une partie spéciale de ce grand travail, divisée de la même manière, est consacrée à l'Agriculture, au Commerce, aux Institutions Civiles et Religieuses de chaque époque. L'auteur en était rendu à la fin de la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, lorsque la mort l'a enlevé à ses amis et à son Pays. J'estime que l'ouvrage pourra former de trois à quatre Volumes de format Octavo, et dans cette supposition, je pense que le prix de la publication s'élèverait à environ trois livres courant pour chaque exemplaire, y compris la reliure.

(Appendice du XLIIe Volume des *Journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada*, depuis le 15 novembre 1831 jusqu'au 25 février 1832... Session 1831-2. Appendice (T.r.) 26 novembre).

II — CONTRAT DE VENTE DE L'HOTELLERIE
« A L'IMAGE SAINT ELOI »
PASSE DEVANT LES TABELLIONS DE DIEPPE
LE 19 NOVEMBRE 1681 (1)

A tous ceux qui ces présentes Lettres verront ou orront le garde du seel aux obligations de la Ville de DIEPPE pour Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Messire François de ROUXEL de MEDAVY Archevesque de ROUEN primat de Normandie conte et Seigneur dudict DIEPPE au droict du Roy Nostre Sire Salut, Scavoir faisons que par devant Louis BIMONT Tabellion au bailliage deladictte Ville de DIEPPE et Adrien DARTENAY sergent pris pour adjoint furent présents Pierre CEZAR Allexandre LE MOYNE Sieur de LESMONVILLE Lieutenant Réformé d'une Compagnye de Cavallerye légère Entretienue pour le Service de sa Majesté demeurant ordinairement à PARIS de présent en cette ville logé en l'hostellerye de limage de Saint Elloy auquel lieu Il a Esleu son domicile perpétuel et irrévocable pour l'exécution des présentes seulement, Iceluy sieur de LESMONVILLE tant en son nom que comme porteur de procuration de Guillaume LE MOYNE Sieur dutillet son frère Pilotte pour le ROY entretenu à la Marine estant de présent en la ville de DUNKERQUE passée devant Anthoine le Mareschal tabellion audict Dieppe et son adjoint le deuxiesme jour de septembre dernier d'une part, Maistre Pierre COSSART sergent Royal à ARQUES ayant espouzé Marye LE MOYNE quy autorise ledict cossart son Mary à l'effet des présentes et Magdelaine

1) L'on voudra bien rattacher ce document à l'article de M. l'abbé Joseph Le Ber paru dans notre li vraison de septembre 1947.